

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2016

L'an deux mil seize le vingt-cinq juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

Présents : M. GUERIN Jean-Claude, Mme PROTTEAU Joëlle, M. HERRIBERRY Dimitri, Mme PILLOT Marguerite, M. GUILBAUT Bernard, Mme RECOUPE Sylvie, Mme BREMENT-MARQUIS Monique, M. JAMONNEAU Claude, M. DUBOIS Victorien et M. FRANCOIS Xavier

Absents : Mme MICHEAU Séverine et M. GOURBEAU Benjamin

Pouvoirs : Mme BUTET Laëtitia a donné pouvoir à M. HERRIBERRY Dimitri  
Mme BEAUFORT Magalie a donné pouvoir à Mme RECOUPE Sylvie  
M. RAUX Samuel a donné pouvoir à M. GUERIN Jean-Claude

Secrétaire : Mme PILLOT Marguerite

Début de la séance à 20h30

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 juin 2016 :

- 1) Une erreur s'est produite sur la présence de Mme MICHEAU Séverine alors qu'elle était absente
- 2) Mme BREMENT-MARQUIS Monique souhaite que la phrase « *reproche d'être contrainte à réparer les erreurs passées de l'ancienne équipe municipale* » dans le paragraphe sur l'évolution du PLU soit supprimée.

Vote : 13 POUR après les modifications apportées

### DELIBERATIONS

#### → DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR 2016 ; 2EME APPEL A PROJETS

Suite au courrier reçu de la Préfecture le 9 juin, indiquant que le nombre de dossiers déposés étant nettement inférieur à celui des années précédentes, une seconde vague d'appels à projets a été lancée jusqu'au 30 juillet. Monsieur le Maire présente les deux projets ; l'un concerne les travaux à la rue de la Touche et l'autre concerne les allées piétonnes.

Voici les plans de financement :

Maître d'ouvrage : **MAIRIE DE LA PEYRATTE**

Catégorie d'opération : **Environnement et cadre de vie**

Nature de l'opération : **Aménagement et sécurisation de la Rue de la Touche**

Projet présenté le : **25 juillet 2016**

Coût de l'opération en HT : **50 894,90 €**

Dépenses		Recettes	
Travaux de voirie	50 894,90	DETR (25 %)	12 723,72
		Autofinancement	38 171,20
<b>TOTAL HT</b>	<b>50 894,90</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>50 894,90</b>
<b>TVA</b>	<b>10 178,98</b>	<b>TVA</b>	<b>10 178,98</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>61 073,88</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>61 073,88</b>



Maître d'ouvrage : **MAIRIE DE LA PEYRATTE**

Catégorie d'opération : **Environnement et cadre de vie**

Nature de l'opération : **Aménagement des allées piétonnes – Rue du Moulin à Vent, rue de la Vallée et Allée de La Poste**

Projet présenté le : **25 juillet 2016**

Coût de l'opération en HT : **26 283,65 € + 3 184,85 € (travaux de réseaux eaux pluviales)**

Dépenses		Recettes	
Travaux de voirie	29 468,50	DETR (25 %)	7 367,12
		Autofinancement	22 101,38
<b>TOTAL HT</b>	29 468,50	<b>TOTAL HT</b>	29 468,50
<b>TVA</b>	5 893,70	<b>TVA</b>	5 893,70
<b>TOTAL TTC</b>	35 362,20	<b>TOTAL TTC</b>	35 362,20

VOTE : 13 voix pour

- Approuve les demandes de subvention DETR pour les deux projets ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire a signé tous documents si référents

→ **ACQUISITION DE LA PARCELLE A N°1364 AU LOTISSEMENT « LES BELLETIERES »**

Monsieur le Maire nous fait part que la parcelle n°16, cadastrée A 1364, d'une superficie de 874 m<sup>2</sup>, du lotissement « Les Belletières » a été vendue à M. TESSIER et Mme THIBAUT, domiciliés à Vasles 79 340, pour la somme de 21 850 € (25 € TTC le m<sup>2</sup> -délibération du 7 décembre 2010).

VOTE : 13 voix pour

- Approuve la vente de cette parcelle
- Autorise Monsieur le Maire a signé tous documents si référents

→ **DECISION D'EFFACEMENT DES DETTES D'UN ADMINISTRÉ**

Dans le cadre d'un dossier de surendettement envoyé par Mme NIVART-ONCHADO, la trésorière, il nous est demandé l'effacement des dettes d'un administré de la commune d'un montant de 812,34 € correspondant à divers non-paiements de factures d'électricité, garderie etc.....

VOTE : 13 voix pour,

- Approuve l'effacement de cette dette d'un montant de 812,34€.

→ **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2016**

Quatre nouvelles demandes de subventions ont été reçues en mairie. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les montants suivants :

- La banque alimentaire pour un montant de 300 €
- La chorale, les vois d'autun pour un montant de 100 €
- Comité de jumelage (convention : 0,35€/hab) soit un montant de 441 €
- Fondation du patrimoine pour un montant de 100 €

VOTE : 13 voix pour,

- Approuve les montants de ces demandes de subventions et acceptent le mandatement auprès de ces associations.



#### → CREATION DU SERVICE COMMUN MAINTENANCE INFORMATIQUE

Pour faire suite au Conseil Communautaire du 30 juin 2016, Monsieur le Maire nous fait savoir qu'un service commun de maintenance informatique est mis en place, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Ce service commun, constitué entre la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, les communes membres adhérentes, le CIAS et le CCAS de Parthenay, a pour objet la maintenance des réseaux et le matériel informatique (incluant la gestion et la maintenance logiciel). Une convention règle les modalités de mise en œuvre de cette mise en commun.

L'assemblée décide de désigner M.GUILBAUT Bernard comme représentant de la commune au sein du comité de suivi du service commun.

VOTE : 12 voix pour, 1 abstention

- Approuve la création du service commun « maintenance informatique »
- Autorise le Maire à signer tous documents s'y afférents.

#### → GROUPAMA : PROCEDURE JUDICIAIRE A ENVISAGER

Monsieur le Maire nous rappelle l'historique du dossier des 4 Vents.

Il nous informe qu'une réunion a eu lieu, en mairie ce jour, avec Mme PROTTEAU Joëlle, 3ème adjointe, un expert en assurance Groupama, un représentant de chez Alpha Géomètre et un représentant de chez l'entreprise MRY.

Il en ressort que l'expertise continue, le sondage des canalisations n'a pas été effectué et le SMEG ne souhaite pas réaliser cette opération. Toutefois, Alpha géomètre propose que le sondage des canalisations sera bien effectué par une autre entreprise et s'engage à faire le carottage et le contrôle des zones défectueuses.

Un prochain rendez-vous sera fixé en septembre/octobre.

#### → TARIFS CANTINE ET REGLEMENT INTERIEUR – RENTREE 2016/2017

Comme chaque rentrée scolaire, les tarifs cantine sont revus. Monsieur le Maire nous rappelle les prix appliqués actuellement : 2,40 € / enfant et 5,00 € / adulte. Il tient à nous signaler que le prix de revient d'un repas est de 3,19€.

Au vu des changements à venir, l'assemblée souhaite augmenter ces tarifs de 0,10 € par enfant et 0,20 € par adulte, soit 2,50 € / enfant et 5,20 € / adulte.

Le règlement intérieur reste inchangé.

VOTE : 13 voix pour

- Approuve la nouvelle tarification cantine

#### RAPPORT DE LA COMMISSION

- **Rapport de M. HERRIBERRY Dimitri – adjoint délégué à la commission animation, communication, information, économie**

M. HERRIBERRY Dimitri prend la parole pour nous faire un point sur la manifestation du 14 juillet. 99 repas ont été servis, un peu moins que les années précédentes. Le système du self plateau a bien été apprécié, et les animations proposées ont eu du succès. Il remercie le travail des agents techniques durant les 3 jours de préparation. Il suggère qu'à l'avenir une association travaille en parallèle avec eux pour l'organisation.



Il nous fait part également qu'il a pris contact avec Nicolas BRUNET au sujet du site internet et qu'il se replongera sur le dossier à la rentrée.

#### QUESTIONS DIVERSES

- Mme BREMENT-MARQUIS Monique nous signale que la pancarte « Gaillard » a été, une nouvelle fois, volée,
- M. JAMONNEAU Claude demande à ce que l'égavage au croisement « La Croix » soit fait des 2 côtés,
- Mme RECOUPE Sylvie nous fait part d'un éboulement à la « Valinière »,
- M. PIGNON Claude a demandé à ce que soit nettoyé la statue St Roch et son chien
- Intervention de M. MARQUIS Jean au sujet de la sécurisation du bourg qui n'a toujours pas évolué. Monsieur le Maire répond qu'ils sont en attente de devis et que cette route concerne le Conseil Départemental.
- 
- 

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : PAS DE DATE FIXEE A CE JOUR

FIN DE SEANCE A 22H30

